

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS



L'Assemblée générale des parents se tiendra le **mardi 12 septembre 2017, à 18 h**, au gymnase de l'école.

Nous profiterons de cette rencontre pour vous transmettre des informations en lien avec les différentes activités de l'école et faire l'élection des membres du conseil d'établissement et du représentant au comité de parents de la CSP.

Nous vous attendons en grand nombre !

## RENCONTRE DE DÉBUT D'ANNÉE AVEC LES ENSEIGNANTS

La rencontre de début d'année avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant se déroulera le **mardi 12 septembre 2017**.

Niveau	Heure	Endroit
Classes de la maternelle, 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année	18h30 à 19h30	Classes
Spécialistes	19h30 à 20h00	Gymnase
Classes de 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	20h00 à 21h00	Classes



RÉCIT préscolaire

Lors de cette rencontre, les enseignants et les enseignantes vous présenteront la planification annuelle de leur enseignement. Ils vous expliqueront également leur système de suivi d'élèves ainsi que les divers projets spéciaux de l'année. La rencontre se tiendra dans la classe de votre enfant.

## PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

La photographie scolaire des élèves se tiendra le vendredi **6 octobre 2017** pour tous les élèves de l'école.





# INFO-RANDOLE

BULLETIN D'INFORMATION AUX PARENTS

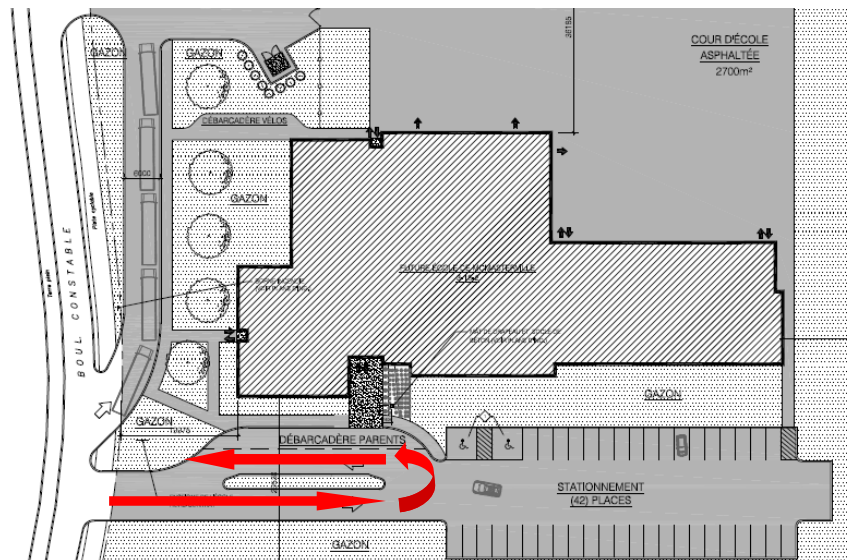
## CIRCULATION AU ALENTOUR DE L'ÉCOLE

Les aires de circulations automobiles et les débarcadères d'autobus seront une préoccupation importante durant les premières semaines.

Voici quelques informations pertinentes pour faciliter la circulation automobile :

- **Débarcadère en face de l'entrée principale** (stationnement de longue durée interdit)
  - De 7h à 8h
  - De 14h à 18h
- **Débarcadère des autobus**
  - Réservé aux autobus de 7h15 à 8h et de 14h30 à 15h
  - Disponible aux autres moments

**Patience, tolérance et civilités seront nécessaires.**



## STATIONNEMENT

Si vous désirez stationner votre véhicule pour une certaine période. Vous pouvez utiliser les places de stationnement de l'école (**réservé au personnel entre 7h30 et 15h**), des espaces de stationnement sont disponibles sur la rue Mon Loisir ainsi que la rue Tétrault. Les stationnements de l'école d'éducation internationale et de l'hôtel de ville peuvent aussi être utilisés.



## DEMEURONS VIGILANTS



*Afin d'éviter des surprises, prenez l'habitude de vérifier la tête de votre enfant chaque semaine.*

*Ce petit geste permettra de détecter et de traiter rapidement les enfants atteints et ainsi, de limiter la propagation aux autres membres de votre famille et aux amis à l'école. Pour obtenir plus amples informations, vous pouvez consulter le site du Ministère de la Santé*

[www.msss.gouv.qc.ca/section/documentation/publication/poux](http://www.msss.gouv.qc.ca/section/documentation/publication/poux)

*Merci de votre collaboration.*

## ATTENTION : HEURE D'ARRIVÉE SUR LA COUR D'ÉCOLE

*À moins que votre enfant ne soit inscrit au service de garde, nous vous rappelons les heures d'arrivée sur la cour d'école :*

Matin :                **7 h 40**  
Midi :                 **12 h 30**

*De plus, la cour d'école est **strictement réservée jusqu'à 18 h** aux élèves inscrits au service de garde.*



**PAR MESURE DE SÉCURITÉ ÉVIDENTE, NOUS N'ACCEPTONS AUCUN PARENT DANS LA COUR D'ÉCOLE, ET CE, EN TOUT TEMPS.**

## ANIMAUX SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE

*Nous vous rappelons que les animaux sont interdits sur le terrain de l'école (à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur).*

## FACEBOOK ET LA PRISE DE PHOTOS PAR LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS À L'ÉCOLE (Rappel)



*Au cours de l'année, plusieurs sorties ou activités sociales sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.*

*Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.*

*Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient.*

*Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.*

## EN ROUTE VERS L'ÉCOLE EN TOUTE SÉCURITÉ

*Votre enfant recevra d'ici quelques jours un feuillet qui s'intitule « En route vers l'école en toute sécurité ». Celui-ci traite de la sécurité sur le chemin de l'école. Que votre enfant soit marcheur, transporté par autobus ou par vous-même, Nous vous invitons à le consulter en famille.*







# INFO-RANDOLE

BULLETIN D'INFORMATION AUX PARENTS

## ASSURANCE-ÉCOLIER

*La Commission scolaire détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour les élèves. Il est donc de la responsabilité des parents, s'ils le désirent, de souscrire annuellement, au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire, à une telle assurance auprès d'un assureur privé.*



Bonne rentrée scolaire!

